

Indicateurs relatifs à l'atténuation des risques de VBG dans le cadre de l'assistance en espèces et lignes directrices complémentaires



À propos de ce guide

Le présent guide propose une série d'indicateurs indirects visant à évaluer les risques de violence basée sur le genre (VBG) auxquels sont exposées les femmes¹ dans le cadre des interventions en espèces. Ces indicateurs indirects, élaborés à partir d'une recherche opérationnelle axée sur les programmes de transferts monétaires à usages multiples, peuvent être adaptés par les acteurs concernés en fonction du contexte et de la structure des transferts monétaires. Ci-dessous, vous trouverez une présentation des différents indicateurs, ainsi que des exemples de questions et des conseils visant à faciliter leur utilisation et à mieux contextualiser, mesurer et interpréter les données en vue de détecter et d'atténuer les risques de VBG dans le cadre de l'assistance en espèces. En intégrant ces indicateurs dans leurs processus de suivi habituels, les acteurs de l'assistance en espèces peuvent surveiller l'évolution des attitudes, des croyances et des normes sociales liées au genre parmi les bénéficiaires (hommes et femmes²), et identifier les comportements adoptés par les femmes bénéficiaires pour assurer leur propre sécurité.

INDICATEUR 1 : Pourcentage de ménages au sein desquels les femmes participent à la prise de décisions concernant le recours à l'assistance en espèces³

Domaine	Population cible	Calcul de l'indicateur	Modalités de collecte des données
Attitudes, croyances et normes sociales	Femmes bénéficiaires à qui l'assistance en espèces est destinée à titre prioritaire Femmes bénéficiaires à qui l'assistance en espèces est destinée à titre secondaire ⁴	NUMÉRATEUR : nombre de ménages au sein desquels les femmes participent à la prise de décisions concernant le recours à l'assistance en espèces DÉNOMINATEUR : nombre de ménages ayant reçu une assistance en espèces	<ul style="list-style-type: none"> Évaluations des risques Suivi post-distribution ordinaire Évaluation de l'impact Discussions thématiques de groupe

INDICATEUR 2 : Pourcentage de femmes ayant pris des mesures d'adaptation dans le but d'atténuer les risques de VBG liés à la réception et au recours à l'assistance en espèces au cours du mois écoulé⁵

Domaine	Population cible	Calcul de l'indicateur	Modalités de collecte des données
Stratégies adaptatives d'atténuation des risques	Femmes bénéficiaires à qui l'assistance en espèces est destinée à titre prioritaire	NUMÉRATEUR : nombre de femmes ayant déclaré avoir pris des mesures d'adaptation dans le but d'atténuer les risques liés à l'accès ou au recours à l'assistance en espèces au cours du mois écoulé DÉNOMINATEUR : nombre de femmes ayant reçu une assistance en espèces	<ul style="list-style-type: none"> Évaluations des risques Suivi post-distribution ordinaire Évaluation de l'impact Discussions thématiques de groupe

Ces indicateurs sont le fruit d'une collaboration lancée en 2022 par l'UNFPA et le GWI de l'université George Washington en vue d'étudier les risques de VBG associés à l'assistance en espèces. L'objectif de cette collaboration consistait notamment à sélectionner des indicateurs susceptibles d'être intégrés aux processus de diagnostic, d'élaboration, de suivi et/ou d'évaluation des interventions en espèces, et utilisés par des acteurs non spécialisés dans les questions de VBG, tels que les parties prenantes de l'assistance en espèces, du suivi et de l'évaluation, et de différents secteurs et programmes. Cette initiative s'inscrit dans la continuité des efforts déjà déployés par l'UNFPA, le domaine de responsabilité relatif à la VBG (GBV AoR) et l'ensemble des organisations humanitaires pour atténuer les risques de VBG.

Comme pour l'ensemble des indicateurs utilisés afin de détecter les risques de VBG, il est impératif que ces indicateurs – destinés à des acteurs non spécialisés dans les questions de VBG – soient prémunis contre toute divulgation involontaire des expériences personnelles de violence communiquées par les bénéficiaires⁶. De ce point de vue, les indicateurs indirects sont particulièrement utiles, car ils permettent d'analyser de manière détournée des phénomènes complexes, qu'il pourrait s'avérer difficile ou peu éthique d'analyser de façon plus directe⁷. Le présent guide porte spécifiquement sur l'assistance en espèces, et non en coupons. On peut toutefois envisager, à titre d'expérimentation, l'application des indicateurs à des interventions d'assistance en coupons.

● Élaboration des indicateurs

Pour mettre au point ces indicateurs, l'UNFPA et le GWI ont analysé les données issues du suivi post-distribution et ont mené des recherches dans deux pays. L'UNFPA a commencé par analyser les données issues du suivi post-distribution afin d'identifier les tendances et les lacunes relatives aux outils actuels de suivi. À cet effet, l'UNFPA a contacté les coordonnateurs des groupes de travail sur les transferts monétaires dans les pays où les transferts sectoriels ou à usages multiples avaient fait l'objet d'un suivi post-distribution fondé sur un modèle commun. L'organisation a ainsi eu accès à un précieux échantillon de suivis post-distribution, qu'elle a ensuite pu analyser en se concentrant sur les questions de VBG.

Dans un second temps, l'UNFPA a mené des recherches en Iraq et en Colombie, en étroite collaboration avec les coordonnateurs des groupes de travail sur les transferts monétaires et les organisations humanitaires locales et internationales présentes dans ces deux pays, afin d'étudier les risques de VBG auxquelles étaient exposées les femmes bénéficiaires d'une assistance en espèces sectorielle ou à usages multiples, ainsi que les stratégies mises en place par ces dernières pour atténuer les risques. L'Iraq et la Colombie ont été choisis en raison de la disponibilité des coordonnateurs locaux de l'assistance en espèces et de la lutte contre les VBG, de leur volonté de participer à la validation des indicateurs mis au point par l'UNFPA et le GWI, et des différences contextuelles entre les deux pays. En Iraq et en Colombie, les acteurs de l'assistance en espèces et de la lutte contre les VBG ont préparé une synthèse des [résultats des recherches menées sur le terrain](#) (en anglais), dont le contenu a nourri l'élaboration des indicateurs indirects proposés dans le présent guide⁸.

Dans les deux pays, les travaux de recherche ont permis de dégager deux grands thèmes. Tout d'abord, il est apparu que le degré et le type de contrôle exercé par les femmes bénéficiaires d'une assistance en espèces sur les dépenses du ménage et/ou sur l'aide reçue servaient souvent d'indicateur pour identifier des risques de VBG domestiques liées aux interventions en espèces, en particulier lorsque les femmes concernées n'étaient pas les principales bénéficiaires de l'aide. Ce constat a directement nourri l'élaboration de l'indicateur 1. Le deuxième grand constat commun aux deux pays était le suivant : pour évaluer les risques de VBG liés à l'assistance en espèces et propres au contexte, il s'est avéré plus efficace d'interroger les femmes sur leurs stratégies d'atténuation des risques, plutôt que de solliciter directement leur opinion au sujet de leur propre sécurité ou des risques associés à l'assistance en espèces. Ce constat a directement nourri l'élaboration de l'indicateur 2, qui vise à évaluer, dans un contexte donné, la présence effective de stratégies d'atténuation des risques liés à l'assistance en espèces.

Pour mieux comprendre et valider les résultats des recherches menées sur le terrain et du suivi post-distribution, l'UNFPA a mis en place un groupe consultatif à des fins de retour d'informations et d'appui. Ce groupe consultatif était une instance indépendante, composée de représentants de la Direction générale pour la protection civile et les opérations d'aide humanitaire européennes (DG ECHO), de la Direction suisse du développement et de la coopération (DDC), du Bureau de l'USAID pour l'assistance humanitaire, de l'Équipe spéciale du Groupe mondial de la protection sur les transferts monétaires pour la protection, du Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA), du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), de l'UNICEF, du Programme alimentaire mondial (PAM), du GBV AoR, du réseau CALP, du Groupe de référence de GBV Guidelines et de la Harvard Humanitarian Initiative (HHI). L'objectif principal du groupe consultatif consistait à fournir un appui technique, à examiner les mesures éthiques et de sécurité et à faciliter les stratégies d'adoption. Le groupe s'est réuni pendant un an et a joué un rôle utile d'analyse et de conseil pour le perfectionnement des méthodologies adoptées, pour l'interprétation des résultats issus des recherches menées sur le terrain et pour l'amélioration de la version initiale du rapport. Il a également joué un rôle clé dans l'examen collectif des indicateurs et de la méthodologie proposés, ainsi que dans l'élaboration de messages de plaidoyer pour l'intégration de l'atténuation des risques de VBG dans les processus de suivi et d'évaluation des transferts monétaires. Enfin, le groupe consultatif contribuera à la diffusion des résultats de la recherche.

● Les indicateurs

Indicateur 1 : Pourcentage de ménages au sein desquels les femmes participent à la prise de décisions concernant le recours à l'assistance en espèces

Définition

Cet indicateur indirect mesure le pourcentage de ménages au sein desquels les femmes participent activement à la prise de décisions concernant le recours à l'assistance en espèces et disposent d'un certain degré de contrôle sur ces décisions. Il vise à évaluer la capacité d'action des femmes au sein de leur ménage, en particulier du point de vue de la gestion financière et de l'allocation des ressources. Cet indicateur s'applique à l'ensemble des mécanismes de distribution de l'assistance en espèces.

Fondement

Le suivi de la participation des femmes aux décisions financières du ménage est un indicateur essentiel, qui permet indirectement d'évaluer les risques de VBG auxquels sont exposées ces femmes au sein de leur foyer, en lien avec l'assistance en espèces reçue. Le degré de participation à la prise de décisions concernant le recours à l'assistance en espèces met en lumière l'importance accordée à l'égalité des genres et la répartition du pouvoir au sein des ménages, fournissant ainsi de précieuses informations sur les dynamiques à l'œuvre dans le foyer. Les travaux de recherche ont systématiquement montré que les femmes peu ou pas impliquées dans la gestion financière du ménage pouvaient être exposées à un risque accru de VBG. En effet, ces femmes souffrent parfois d'un accès limité aux ressources, d'une faible capacité à garantir la sûreté et la sécurité de leurs dépenses, et d'un haut degré de dépendance économique, ce qui les rend plus vulnérables aux différents types d'abus⁹.

En Iraq, les discussions thématiques de groupe organisées sur le terrain avec les femmes bénéficiaires d'une assistance en espèces ont confirmé ce constat et montré combien il était essentiel de mesurer le degré de participation des femmes à la prise de décisions relative à l'aide reçue, en particulier lorsque le chef de famille est un homme et qu'il est le bénéficiaire direct de l'assistance en espèces destinée au ménage. Les participantes ont ainsi déclaré qu'elles et d'autres femmes de leur communauté étaient en mesure de prendre

des décisions relatives au recours à l'assistance en espèces au sein de leurs foyers respectifs. Toutefois, à travers des discussions avec les cheffes communautaires et les acteurs locaux de l'assistance en espèces et de la lutte contre les VBG, il a également été établi que, malgré cette participation à la prise de décisions, les femmes disposaient d'une autorité et d'un contrôle limités sur les dépenses les plus élevées ou les plus cruciales, telles que les frais médicaux ou scolaires.

Les conclusions des recherches menées en Iraq montrent à quel point il est important de mesurer le degré exact de participation des femmes à la prise de décisions concernant le recours à l'aide en espèces. Le suivi de cette participation et du degré de pouvoir exercé par les femmes au sein du ménage peut faire office de mécanisme d'alerte précoce pour d'éventuels risques de VBG. Lorsqu'un pourcentage élevé de femmes déclarent participer à la prise de décisions concernant le recours à l'assistance en espèces au sein du ménage, mais qu'un faible pourcentage de femmes déclarent être en mesure de prendre des décisions concernant les dépenses cruciales, cela donne une image plus fidèle de la répartition genrée du pouvoir au sein des ménages bénéficiaires de l'aide. Cet indicateur peut aider les responsables des programmes à obtenir des informations sur la capacité d'action des femmes en matière de gestion financière au sein des ménages, contribuant ainsi à atténuer d'éventuels risques de VBG liés à la mise en œuvre des interventions en espèces.

Exemples de questions pour l'indicateur 1¹⁰

1. Au sein de votre foyer, qui prend les décisions relatives au recours à l'assistance en espèces ?

- a. Moi-même
- b. Mon partenaire
- c. Mon partenaire et moi décidons ensemble
- d. Mon partenaire et moi décidons séparément
- e. D'autres hommes au sein du ménage (veuillez préciser) :
- f. D'autres femmes au sein du ménage (veuillez préciser) :
- g. Quelqu'un d'autre (veuillez préciser) :
- h. Autres modalités de décision (veuillez préciser) :

2. [Pour les femmes qui répondent « Moi-même », « Mon partenaire et moi décidons ensemble » ou « D'autres femmes au sein du ménage »] Au cours du mois écoulé, combien de fois vous ou d'autres femmes au sein du ménage avez-vous participé à la prise de décisions concernant le recours à l'assistance en espèces ?

- a. Systématiquement
- b. Le plus souvent
- c. Environ une fois sur deux
- d. Rarement
- e. Jamais

Propositions de questions supplémentaires pour l'indicateur 1

Remarque : les questions facultatives suivantes visent à évaluer les différents aspects de la participation des femmes aux prises de décisions financières au sein de leur ménage, afin que les acteurs de l'assistance en espèces puissent, le cas échéant, exploiter ces informations.

3. Dans quelle mesure avez-vous le sentiment de pouvoir prendre vos propres décisions concernant ces dépenses¹¹ ?

- | | |
|---|------------------------------|
| a. Nourriture pour le ménage | 1 = dans une large mesure |
| b. Gros articles ménagers (un four, par exemple) | 2 = dans une certaine mesure |
| c. Frais de scolarité des enfants | 3 = dans une faible mesure |
| d. Dépenses de santé ou achat de médicaments pour les enfants | 4 = pas du tout |
| e. Dépenses personnelles des femmes (dépenses de santé, etc.) | 9 = ne sait pas |
| f. Dépenses liées à l'activité professionnelle ou aux moyens de subsistance des femmes (machines, fournitures de bureau, matériel divers, etc.) | |
| g. Événements particuliers (festivals, mariages, obsèques, etc.) | |

4. La réception de l'assistance en espèces a-t-elle entraîné des changements dans la prise de décisions relative aux dépenses et à l'épargne au sein de votre ménage¹² ?

- a. Oui
- b. Non

5. Si oui, comment a évolué la prise de décisions relative aux dépenses et à l'épargne au sein de votre ménage ?

- a. Réponse ouverte

6. Selon vous, au sein de votre foyer, qui devrait prendre les décisions relatives au recours à l'assistance en espèces¹³ ?

- a. Moi-même
- b. Mon partenaire
- c. Mon partenaire et moi devrions décider ensemble
- d. D'autres hommes au sein du ménage (veuillez préciser) :
- e. D'autres femmes au sein du ménage (veuillez préciser) :
- f. Quelqu'un d'autre (veuillez préciser) :

Lignes directrices relatives à l'adaptation au contexte local

Pour cet indicateur, les questions peuvent être adaptées au contexte local, de manière à mieux correspondre aux normes de genre et aux processus décisionnels des ménages, ou encore à la structure de l'intervention en espèces concernée. Dans certains contextes culturels, par exemple, il est impossible ou inapproprié d'interroger une femme lorsque le chef de famille est un homme et qu'il est le principal bénéficiaire de l'assistance en espèces. Dans ce cas, il est possible de reformuler les questions pour analyser le point de vue des hommes au sujet des femmes, du contrôle qu'elles exercent sur les ressources du ménage et de leur participation à la prise de décisions, et pour mesurer l'impact et les risques éventuels associés aux interventions en espèces dont les femmes sont les bénéficiaires secondaires.

Lignes directrices relatives à l'analyse et à l'interprétation

Ventilation : Les données relatives à cet indicateur doivent être ventilées, au minimum, par âge, par genre et par statut au regard du handicap, et le cas échéant, par chef(fe) de famille et bénéficiaire principal/secondaire. Si l'outil de collecte des données comprend déjà des questions permettant de savoir si une femme est la cheffe de famille ou la bénéficiaire principale/secondaire de l'assistance en espèces, vous pouvez utiliser les réponses correspondantes pour ventiler les données. Cela vous permettra de mieux comprendre le degré de contrôle et de participation dont disposent les femmes en matière de gestion financière selon qu'elles ont ou non le statut de cheffe de famille. En règle générale, la ventilation par âge doit s'appuyer sur les catégories suivantes : adolescents (10 à 19 ans¹⁴), adultes (20 à 49 ans) et personnes âgées (50 ans et plus¹⁵). En fonction des données collectées, vous pouvez également envisager une ventilation fondée sur d'autres facteurs démographiques susceptibles de favoriser l'exposition aux risques de VBG dans le contexte concerné, tels que le statut socioéconomique, la situation matrimoniale, le nombre de personnes par foyer, la zone géographique, le niveau d'éducation ou encore le statut migratoire.

Indicateur 1 : le contrôle des ressources du ménage	Moi-même		Mon partenaire	Mon partenaire et moi décidons ensemble	Mon partenaire et moi décidons séparément	D'autres hommes au sein du ménage (veuillez préciser)	D'autres femmes au sein du ménage (veuillez préciser)	Quelqu'un d'autre (veuillez préciser)	Autres modalités de décision (veuillez préciser)	TOTAL
Au sein de votre foyer, qui prend les décisions relatives au recours à l'assistance en espèces ?	Femmes	10 à 19 ans	17	37	10	8	10	20	4	106
		20 à 49 ans	18	38	20	6	19	19	6	126
		50 ans et plus	51	50	40	10		2	10	154
		%	13,9	20,2	11,3	3,8	4,7	6,6	1,7	
	Hommes	10 à 19 ans	22		15	1	12	14	2	66
		20 à 49 ans	23	13	15	3		2	4	60
		50 ans et plus	56	31	10	6			2	105
		%	16,5	7,5	6,4	1,8	1,9	2,5	1,2	
Pourcentage total		30,4 %	27,7 %	17,7 %	5,6 %	6,6 %	9,1 %	2,9 %	100 %	

Analyse : Récapitulez l'ensemble des réponses susceptibles de démontrer la présence de risques de VBG et de justifier l'adoption de mesures d'atténuation. Commencez par déterminer, dans votre échantillon, le pourcentage de ménages au sein desquels les femmes participent à la prise de décisions concernant le recours à l'assistance en espèces. Cela vous donnera une idée générale du contrôle exercé par les femmes sur l'aide reçue à l'échelle de cet échantillon. Par exemple, si un fort pourcentage de femmes déclarent ne pas participer à la prise de décisions, cela peut indiquer un risque plus élevé de VBG. Dans le modèle de tableau récapitulatif ci-dessous, on constate que 13,9 % des répondantes ont déclaré être en mesure de prendre des décisions concernant l'assistance en espèces au sein du ménage et que 20,2 % d'entre elles ont déclaré que les décisions étaient prises par leur partenaire.

Après avoir calculé ces premiers chiffres, vous pourrez passer à l'analyse des réponses à la question 2, qui vise à évaluer à quelle fréquence les femmes qui ont déclaré être en mesure de prendre des décisions concernant la gestion de l'assistance en espèces ont effectivement eu l'occasion d'exercer ce contrôle au cours du mois écoulé. Cette information joue un rôle important dans l'analyse approfondie des données et permet de déterminer ce qu'entendent précisément les répondantes lorsqu'elles déclarent participer à la prise de décisions financières au sein de leur ménage. Le modèle de tableau récapitulatif ci-dessous montre que, parmi les femmes ayant déclaré qu'elles ou d'autres femmes participaient à la prise de décisions concernant le recours à l'assistance en espèces au sein du ménage, 25,9 % participaient à ces décisions environ « une fois sur deux ».

Indicateur 1 : le contrôle des ressources du ménage	Systématiquement			Le plus souvent	Environ une fois sur deux	Rarement	Jamais	Total
	[Pour les femmes qui répondent « Moi-même », « Mon partenaire et moi décidons ensemble » ou « D'autres femmes au sein du ménage »] Au cours du mois écoulé, combien de fois vous ou d'autres femmes au sein du ménage avez-vous participé à la prise de décisions concernant le recours à l'assistance en espèces ?	Femmes	10 à 19 ans	0	5	7	14	
20 à 49 ans			12	23	12	5	1	53
50 ans et plus			14	14	14	6		48
%		20 %	33,8 %	25,9 %	19,6 %	0,7 %	100 %	

Le fait de suivre cet indicateur, et plus particulièrement les réponses à la deuxième question, tout au long de l'intervention en espèces permettra d'identifier d'éventuelles hausses ou baisses du degré moyen de participation à la prise de décisions (par exemple, de « environ une fois sur deux » à « le plus souvent »). En recoupant ces résultats avec d'autres modalités de suivi et d'évaluation, telles que les groupes de discussion, il est possible d'expliquer les changements observés et de déterminer s'ils sont en partie liés à une évolution particulière des programmes d'intervention ou du contexte.

Indicateur 2 : Pourcentage de femmes ayant pris des mesures d'adaptation dans le but d'atténuer les risques de VBG liés à la réception et au recours à l'assistance en espèces au cours du mois écoulé

Définition

Cet indicateur mesure le pourcentage de femmes qui prennent des mesures d'adaptation visant à atténuer les risques de VBG liés à l'accès et/ou au recours à l'assistance en espèces. Les mesures d'adaptation désignent les diverses actions et stratégies que les femmes peuvent adopter, en fonction du contexte, pour garantir leur propre sécurité et limiter leur exposition aux risques, notamment de VBG, au sein de leur environnement. Cet indicateur peut s'appliquer à l'ensemble des modèles de distribution de l'assistance en espèces. Les professionnels concernés sont invités à adapter les questions et les propositions de réponse liées à cet indicateur en fonction des résultats des initiatives pilotes et des consultations menées auprès des communautés locales.

Fondement

Les [résultats des recherches menées sur le terrain](#) (en anglais) en Iraq et en Colombie ont montré à quel point l'évaluation des mesures d'adaptation destinées à atténuer les risques jouait un rôle important dans la détection des risques de VBG auxquels les femmes étaient confrontées ou craignaient d'être confrontées au moment d'accéder à l'assistance en espèces. Dans les deux pays, la majorité des participantes aux discussions thématiques de groupe ont estimé que les espèces constituaient une modalité d'assistance sûre, comportant peu de risques pour elles ou pour d'autres femmes comme elles au sein de leur communauté. Toutefois, lorsqu'il leur était demandé de décrire la façon dont les autres femmes de leur communauté bénéficiaires d'une assistance en espèces assuraient leur propre sécurité lorsqu'elles se rendaient au point de collecte ou de retrait, qu'elles étaient sur place, qu'elles devaient utiliser les espèces au sein de la communauté ou qu'elles retournaient au domicile, les participantes ont décrit une série de stratégies variées et soigneusement conçues pour atténuer les risques, notamment de VBG.

Parmi les mesures d'adaptation et d'atténuation des risques de VBG citées, les femmes bénéficiaires d'une assistance en espèces en Iraq et en Colombie ont notamment déclaré cacher l'existence de l'assistance en espèces à leur partenaire, aux autres membres du foyer ou à leurs voisins, se rendre aux points de collecte accompagnées d'autres femmes, ou encore modifier leurs habitudes quotidiennes pour dépenser les allocations de l'assistance en espèces. Le suivi de ce type de mesures est essentiel pour comprendre la complexité des risques de VBG auxquels sont exposées les bénéficiaires des interventions en espèces, en particulier dans les contextes caractérisés par un risque élevé de biais de réponse. Cet indicateur permet de rendre compte d'un certain nombre de mesures d'adaptation et d'atténuation des risques propres au contexte, offrant ainsi une vision d'ensemble de la façon dont les femmes parviennent à accéder à l'assistance en espèces tout en assurant leur propre sécurité au sein du foyer et de la communauté.

Il est également essentiel que cet indicateur soit inclus dans ce guide d'orientation, car le point de vue des répondantes en matière de sécurité et de risques liés à l'assistance en espèces est particulièrement difficile à évaluer. En effet, lorsque leur sentiment de sécurité lié à l'accès aux espèces se dégrade, les répondantes peuvent se montrer hésitantes ou réticentes à le signaler. Le fait de les interroger sur les stratégies mises en place pour atténuer les risques est un moyen utile et détourné de comprendre à quels risques les bénéficiaires sont confrontées. En évaluant les mesures d'adaptation et d'atténuation des risques mises en place par les femmes pour accéder à l'assistance en espèces, les organisations humanitaires peuvent obtenir de précieuses informations sur les risques éventuels liés à la structure et à la conception de leurs interventions en espèces, et adapter leurs propres approches en vue de réduire ces risques.

Exemple de question pour l'indicateur 2

Remarque : les questions facultatives suivantes constituent de simples exemples qu'il convient d'adapter au contexte, de manière à rendre compte des stratégies d'atténuation des risques les plus communément employées par les femmes dans le contexte concerné.

1. Lorsque vous devez récupérer, conserver ou utiliser le montant de l'assistance en espèces reçues, quelles sont les dispositions que vous (ou les femmes comme vous) avez l'habitude de prendre pour assurer votre propre sécurité ?

Choisissez toutes les réponses qui s'appliquent.

- a. Se rendre au point de collecte ou de retrait en se faisant accompagner par d'autres femmes
- b. Se rendre au point de collecte ou de retrait en choisissant des moyens de transport sûrs
- c. Se rendre au point de collecte ou de retrait aux heures les plus sûres de la journée
- d. Changer régulièrement de point de retrait ou d'horaire pour collecter l'assistance en espèces
- e. Aller utiliser/dépenser les espèces reçues en se faisant accompagner par d'autres femmes
- f. Aller utiliser/dépenser les espèces reçues en choisissant des moyens de transport sûrs
- g. Aller utiliser/dépenser les espèces reçues aux heures les plus sûres de la journée

- h. Changer régulièrement d'horaire ou de lieu pour dépenser l'assistance en espèces
- i. Cacher l'existence de l'assistance en espèces au partenaire
- j. Cacher l'existence de l'assistance en espèces aux autres membres du ménage
- k. Cacher l'existence de l'assistance en espèces aux voisins/aux membres de la communauté
- l. Je ne prends aucune disposition particulière
- m. Autre (veuillez préciser) :
- n. Aucune réponse

Lignes directrices relatives à l'adaptation au contexte local

L'indicateur 2 permet de mesurer la part des femmes qui ont mis en place des stratégies d'atténuation des risques de VBG liés à l'assistance en espèces. Les propositions de réponse doivent donc être formulées de manière à rendre compte des stratégies d'adaptation et d'atténuation des risques communément employées par les femmes, ainsi que des mécanismes de distribution disponibles dans le contexte concerné (paiement direct, argent mobile, transfert bancaire ou cartes de débit prépayées, par exemple). Pour obtenir des informations sur les stratégies d'adaptation et d'atténuation des risques, il convient de s'appuyer sur les évaluations des risques de VBG ou sur toute autre évaluation mise en œuvre pendant la phase d'élaboration des interventions.

Les questions et les propositions de réponse peuvent également être formulées de manière à évaluer les stratégies mises en place aux différentes étapes de l'assistance (accès au point de collecte, retrait, utilisation ou conservation des espèces). Les questions peuvent être formulées de manière à obtenir des informations sur les stratégies d'atténuation des risques mises en place aux points de retrait ou de collecte, par exemple, ou à des fins de conservation des espèces au sein du foyer. Le fait de collecter des données à ce niveau permet d'identifier dans quelles situations et dans quels contextes sociaux l'assistance en espèces semble relativement sûre, voire capable d'améliorer effectivement la situation des femmes, et à quelles étapes du système elle peut, au contraire, s'accompagner de risques accrus en matière de sécurité. Par exemple, si les femmes déclarent se sentir globalement en sécurité au point de retrait des espèces, mais qu'une partie d'entre elles déclarent ne pas se sentir en sécurité quand elles se rendent au point de retrait ou pendant le trajet du retour, les acteurs de l'assistance en espèces et de la protection peuvent en tirer des conclusions utiles, qui leur permettront de mieux lutter contre les risques de VBG.

Les propositions de réponses ouvertes peuvent être un moyen utile de prendre connaissance des nouvelles stratégies d'atténuation des risques mises en place par les femmes ; toutefois, elles peuvent également aboutir à des cas de divulgation involontaire de VBG. En cas de propositions de réponses ouvertes, il convient de former les enquêteurs aux premiers secours psychologiques et aux voies de référencement locales, afin qu'ils puissent apporter une réponse adéquate à une éventuelle divulgation de VBG.

Lignes directrices relatives à l'analyse et à l'interprétation

Ventilation : Les données relatives à cet indicateur doivent être ventilées, au minimum, par âge, par genre et par statut au regard du handicap, et le cas échéant, par chef(fe) de famille et bénéficiaire principal/secondaire. En règle générale, la ventilation par âge doit s'appuyer sur les catégories suivantes : adolescents (10 à 19 ans), adultes (20 à 49 ans) et personnes âgées (50 ans et plus). En fonction des données collectées, vous pouvez également envisager une ventilation fondée sur d'autres facteurs démographiques susceptibles de favoriser l'exposition aux risques de VBG dans le contexte concerné, tels que le statut socioéconomique, la situation matrimoniale, le nombre de personnes par foyer, la zone géographique, le niveau d'éducation ou encore le statut migratoire. En outre, un spécialiste des VBG peut ensuite procéder à la ventilation des données en fonction du contexte social dans lequel les répondantes déclarent mettre en place des stratégies d'adaptation et d'atténuation des risques (avec, par exemple, leur partenaire, avec les autres membres du ménage ou avec les membres de la communauté).

Analyse : Récapitulez les réponses obtenues afin d'identifier d'éventuelles mesures d'adaptation et d'atténuation des risques, de déterminer quelles sont les plus courantes et d'utiliser ces informations pour mettre en place des mesures d'atténuation adaptées au contexte. Déterminez le pourcentage de femmes qui déclarent avoir pris des mesures d'adaptation visant à atténuer les risques de VBG liés à l'accès ou au recours à l'assistance en espèces. Dans l'exemple de tableau récapitulatif ci-dessous par exemple, on constate que 100 % des femmes interrogées ont déclaré avoir recours à des mesures d'adaptation et d'atténuation des risques, et que 23,6 % d'entre elles ont déclaré cacher l'existence de l'assistance en espèces à leur partenaire¹⁶.

Indicateur 2 : le recours à des mesures d'adaptation et d'atténuation des risques		Se rendre au point de retrait en se faisant accompagner par d'autres femmes													TOTAL
		Se rendre au point de retrait en choisissant des moyens de transport sûrs	Se rendre au point de retrait aux heures les plus sûres de la journée	Utiliser plusieurs points de retrait pour collecter l'assistance en espèces	Aller dépenser les espèces reçues en se faisant accompagner par d'autres femmes	Aller dépenser les espèces reçues en choisissant des moyens de transport sûrs	Aller dépenser les espèces reçues aux heures les plus sûres de la journée	Dépenser les espèces reçues dans plusieurs lieux différents	Cacher l'existence de l'assistance en espèces au partenaire	Cacher l'existence de l'assistance en espèces aux autres membres du ménage	Cacher l'existence de l'assistance en espèces aux voisins/aux membres de la communauté	Je ne prends aucune disposition particulière	TOTAL		
Lorsque vous avez accès à une assistance en espèces, quelles sont les dispositions que vous (ou les femmes comme vous) avez l'habitude de prendre pour assurer votre propre sécurité ?	Femmes	10 à 19 ans	3	4	1	4	4	2		3	1	5	1		28
		20 à 49 ans	5	8		12		6		5	32	4	20		92
		50 ans et plus	1	4	5	9	3	7	5	11	13	2	15		75
		%	4,6 %	8,2 %	3,2 %	12,8 %	3,6 %	7,7 %	2,5 %	9,7 %	23,6 %	5,6 %	18,5 %	0 %	195

● Conclusion

Le fait d'intégrer des indicateurs relatifs à l'atténuation des risques de VBG dans les processus de diagnostic, d'élaboration, de suivi et/ou d'évaluation des interventions en espèces, de les analyser sur la durée et de dégager des tendances peut offrir des informations utiles concernant les risques de VBG liés à l'assistance en espèces. Les résultats de ces indicateurs indirects doivent être communiqués aux instances de coordination concernées, afin qu'elles puissent recouper ces données et les informations issues des processus de suivi ordinaires (tels que les audits de sécurité) avec les données provenant des évaluations des risques et des études d'impact. La collaboration entre les différentes parties prenantes permettra de faciliter ce processus en tirant parti de l'expertise du personnel responsable des transferts monétaires, des spécialistes de la protection, des experts des questions de genre et de VBG et des équipes de suivi et d'évaluation, de manière à évaluer collectivement les risques et à hiérarchiser les mesures d'atténuation. Le fait d'assurer un suivi actif des risques, de diffuser les données utiles et de faire appel au soutien d'autres organisations pour atténuer les risques permettra aux acteurs humanitaires de lutter plus efficacement contre les risques de VBG et de promouvoir des interventions en espèces plus sûres et plus inclusives à destination des femmes et de toutes les personnes touchées par les VBG.

Pour en savoir plus sur l'atténuation des risques de VBG liés à l'assistance en espèces (et en coupons), veuillez consulter les documents d'orientation et les ressources présents dans la [boîte à outils de l'UNFPA pour l'atténuation des risques de VBG dans le cadre des transferts monétaires](#).

Explications:

- 1 Dans ce guide, le terme « femmes » désigne également les adolescentes âgées de 15 ans ou plus.
- 2 Les indicateurs présentés dans ce guide visent à évaluer les risques de VBG auxquels sont exposées, dans le cadre des transferts monétaires, les personnes dont l'identité de genre correspond au terme « femmes ». Toutefois, nous sommes conscients que, dans ce domaine, la majorité des outils d'enquête formulent leurs questions démographiques en s'appuyant uniquement sur le sexe des répondants. Seules quelques enquêtes ont commencé à intégrer une distinction entre le sexe assigné à la naissance et l'identité de genre dans leurs questions. Dans ce guide, nous proposons des exemples de base pour une ventilation des données par identité de genre (homme/femme). Pour en savoir plus sur la distinction entre sexe et genre dans la formulation des questions démographiques, veuillez consulter le rapport publié par Edge Effect, intitulé [The Only Way is Up: Monitoring and Encouraging Diverse SOGIESC Inclusion in Humanitarian and DRR Sectors](#).
- 3 Outre les recherches menées par l'UNFPA et le Global Women Institute (GWI) sur le terrain, cet indicateur s'appuie également sur les ressources suivantes : Save the Children, [Modèle d'enquête de base/finale de MPCA](#) ; IRC, WRC et Mercy Corps, [Module relatif au suivi post-distribution : Comment adapter l'intervention afin d'atténuer les risques de VBG apparentés aux transferts monétaires](#) (2018) ; CARE, [Recueil sur les transferts monétaires et la violence basée sur le genre](#) (2019).
- 4 Les bénéficiaires secondaires sont des femmes ou d'autres catégories de personnes qui appartiennent à un ménage bénéficiaire de l'assistance en espèces, mais qui n'en sont pas les destinataires prioritaires.
- 5 Cet indicateur s'inspire directement des [recherches menées par l'UNFPA et le GWI sur le terrain en Iraq et en Colombie](#) (en anglais).
- 6 Pour en savoir plus sur le comportement à adopter en cas de divulgation de VBG par une personne bénéficiaire, veuillez consulter le [Guide de poche](#) mis au point par GBV Guidelines et le GBV AoR. Ce document indique aux professionnels comment soutenir les personnes survivantes de VBG « dans un contexte où aucun acteur spécialiste des violences basées sur le genre (tel qu'un système d'orientation ou un coordonnateur VBG) n'est disponible », en utilisant des « normes internationales établies pour soutenir et informer les survivants de violences basées sur le genre sans leur porter préjudice ».
- 7 Pour en savoir plus concernant l'utilisation des indicateurs indirects à des fins d'évaluation des risques de VBG, veuillez consulter le [module 3 du cadre d'évaluation pour la prévention des VBG d'interaction : considérations relatives aux mesures](#).
- 8 Pour en savoir plus sur les conclusions complètes des recherches menées sur le terrain, veuillez consulter le document suivant : [UNFPA's Case Study: Exploring GBV Risk Mitigation in Cash in Iraq and Colombia](#) (en anglais).
- 9 McDougal L., Klugman J., Dehingia N., Trivedi A., Raj A., « Financial inclusion and intimate partner violence: What does the evidence suggest? », *PLoS One*, 16 octobre 2019, 14(10):e0223721 ; doi : 10.1371/journal.pone.0223721 ; PMID : 31618219 ; PMCID : PMC6795492.
- 10 Ces exemples de questions s'inspirent de : Save the Children, [Modèle d'enquête de base/finale de MPCA](#).
- 11 Cette question vise à évaluer la capacité d'action des femmes en matière de gestion financière au sein du ménage. Elle est utile dans les contextes où les sources de données disponibles font apparaître des tendances contradictoires sur ce sujet. Il convient notamment de déterminer si la « participation » des femmes à la prise de décisions financières désigne le fait de leur demander de faire les courses pour un ménage nombreux en respectant un budget limité, ou le fait de les laisser décider comment répartir le budget du ménage entre leurs dépenses personnelles ou professionnelles et les frais de scolarité de leurs filles, par exemple. En effet, ces deux définitions ont des conséquences bien distinctes pour le suivi des risques de VBG au sein des ménages.
- 12 Les questions 4 et 5, qui visent à évaluer l'impact de l'assistance en espèces sur l'autonomisation des femmes au sein des ménages, peuvent s'avérer particulièrement utiles dans les contextes où les acteurs de l'assistance en espèces s'efforcent de mesurer l'effet transformateur et, le cas échéant, positif, de l'aide fournie.
- 13 Cette question peut s'avérer utile dans les contextes où les hommes participent davantage aux enquêtes que les femmes, notamment en Iraq, où les réponses des femmes peuvent être limitées dans le cadre du suivi post-distribution ou d'autres types d'évaluations. L'étude des croyances des hommes en matière de participation des femmes à la prise de décisions financières peut servir d'indicateur indirect concernant la présence d'éventuels risques de VBG.
- 14 En règle générale, les adolescents de moins de 14 ans ne sont pas directement ciblés par l'assistance en espèces, mais les adolescents de 15 ans et plus peuvent l'être dans certains contextes. Pour en savoir plus, veuillez consulter la note d'orientation sur l'assistance en espèces et en coupons pour les ménages dirigés par des enfants (CHH) et les enfants non accompagnés (UAC) de l'Alliance pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire.
- 15 Ces classes d'âge sont alignées sur les [Normes minimales interorganisations pour la programmation d'actions de lutte contre la violence basée sur le genre dans les situations d'urgence](#).
- 16 Il est important de noter qu'un fort pourcentage de femmes déclarant ne pas avoir recours à des mesures d'adaptation ne signifie pas nécessairement que de telles mesures ne sont pas mises en place. Pour obtenir des informations sur le recours aux mesures d'adaptation, l'organisation de discussions thématiques de groupe avec les femmes et les autres parties prenantes peut s'avérer plus efficace que le suivi post-distribution.